

La Boucle



B a s Q u e r c y

DEROULEMENT

Samedi 11 Avril :

11h à 12h30 – Accueil salle Jean Moulin à Castelsarrasin.

Contrôle des équipes et remise des dossards

13h00 – Réunion des directeurs sportifs

La présentation des équipes se fera à à partir de 13h00 avant le départ de l'étape.

14h –Départ fictif

Samedi soir – Les repas seront assurés aux hébergements :

MFR d'Escatalens

MFR de Moissac

- Prévoir sac de couchage.

Dimanche 12 Avril :

8h15 – réunion des directeurs sportifs

9h00 – Etape 2 - 1^{er} départ du CLM Individuel

A partir de 11h – Repas seront servis aux différents hébergements :

MFR d'Escatalens

MFR de Moissac

14h00 - réunion des directeurs sportifs

La présentation des équipes se fera à à partir de 14h00 avant le départ de l'étape.

15h00 – Départ fictif de la 3^e étape.

Dimanche soir – Les repas seront assurés aux hébergements :

MFR d'Escatalens

MFR de Moissac

- Prévoir sac de couchage.

Lundi 13 Avril :

11h00 – Réunion des directeurs sportifs

La présentation des équipes se fera à à partir de 11h00 avant le départ de l'étape.

12h –Départ fictif

16h00 Cérémonie Protocolaire

ARTICLE 1 : La Boucle du Bas Quercy est organisée par le CAC Cyclisme, les 11, 12 & 13 Avril 2020 sous les règlements de la F.F.C Responsable organisation : Romain MALBREIL tel : 07 70 15 18 91 mail labouclelubasquercy@gmail.com

ARTICLE 2 : Cette épreuve est INTER REGIONALE. Elle est réservée aux coureurs des 2ème, 3ème Catégories, Juniors et PC Open. Elle est inscrite au calendrier FFC.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article 2.1.005 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : équipes de club, sélections départementales, équipes mixtes. Conformément à l'article 2.2.003 du règlement FFC, le nombre maximum est de 6 coureurs et le minimum de 4 coureurs.

ARTICLE 4 : Le fait d'être engagé à cette épreuve indique que le Directeur Sportif et les coureurs auront pris connaissance du présent règlement et qu'ils en acceptent les clauses.

ARTICLE 5 : Déroulement de l'épreuve :

Samedi 11 Avril 2020 :

- 1ere Etape : Castelsarrasin – Lauzerte : 111km en ligne
Départ fictif 14h.

Dimanche 12 Avril 2020 (Matin) :

- 2° étape : Escatalens – Escatalens : 9km CLM individuel.
1^{er} départ 9h.

Dimanche 12 Avril 2020 (Après-Midi) :

- 3° étape : Moissac – Beaumont-de-Lomagne : 92km en ligne.
Départ Fictif 15h.

Lundi 13 Avril 2020 :

- 4° étape : Castelsarrasin – Castelsarrasin : 111km en ligne.
Départ fictif 13h.

ARTICLE 6 : Sur tout le parcours, en cas d'incident mécanique ou crevaison, les coureurs pourront échanger tout ou partie de leur vélo, contre du matériel transporté par la voiture de leur directeur sportif. Au cas où celui-ci ne remplirait pas cette condition, c'est le Président du Club ou son représentant (licencié également) qui deviendrait responsable.

Une voiture de dépannage neutre munie de roues suivra les échappés, ayant au moins trente secondes d'avance.

Tout dépannage ne peut être effectué exclusivement que par l'arrière du peloton ou fraction du peloton, et à droite de la route, étant entendu que les intéressés (coureurs et dépanneurs) ne peuvent exécuter cette opération que s'ils ont mis pied à terre. Des sanctions seront prises par la Direction de Course.

ARTICLE 7 : Le jet de tout emballage sur la voie publique est punissable qu'il soit volontaire ou non. Il est interdit aux coureurs de jeter des aliments, des musettes, des bidons etc.... sur la totalité du parcours.

ARTICLE 8 : Tout coureur abandonnant ne peut, à moins d'accident corporel, monter à bord d'une voiture de la caravane. La voiture dite « voiture-balai » prendra à bord les coureurs hors d'état de continuer par leurs propres moyens. Cette voiture devra parvenir jusqu'au poste de chronométrage,

et le commissaire remettra la liste des coureurs éliminés. Tout coureur éliminé ne pourra, en aucun cas, continuer la course même officieusement, ni la suivre, l'accompagner en quoi que ce soit.

ARTICLE 9 : Un coureur engagé à l'épreuve ne pourra, en aucun cas, et quel que soit le motif de son abandon, ou de son abstention disputer une autre compétition pendant la durée de l'épreuve.

ARTICLE 10 : Chaque équipe sera accompagnée d'un Directeur Sportif et de son mécanicien licencié, lequel disposera d'une voiture fournie par le groupe qu'il représente.

ARTICLE 11 : Le Directeur Sportif devra respecter l'ordre des voitures établi par tirage au sort avant le départ de la première étape, le Club organisateur se réservant la 1ère place. Ensuite, suivant l'ordre du classement général individuel, la file de droite lui étant réservée.

ARTICLE 12 : En toute occasion, les Directeurs Sportifs qui devront dépasser la voiture du Directeur de course, soit pour donner des ordres à leurs coureurs dans le peloton, soit pour toute autre raison, devront marquer un temps d'arrêt à la hauteur du Directeur de course et lui préciser ses intentions. Ils ne pourront passer que lorsque celui-ci aura donné son accord.

ARTICLE 13 : Dans le cas où une équipe serait démembrée, le Directeur de course se réserve le droit de supprimer la voiture du Directeur sportif de la dite équipe. Dans ce cas, le soin de ravitailler ces coureurs en matériel serait confié au Directeur sportif d'une autre équipe. Toutefois, il serait tenu compte de la place du classement général des coureurs restant en course.

ARTICLE 14 : Le Directeur de la course assurera : 1° La bonne marche générale de l'organisation 2° La discipline concernant les suiveurs officiels autorisés en utilisant la réglementation dite du "drapeau rouge" à chaque échappée ou lâchage.

ARTICLE 15 : Les coureurs devront être présents au contrôle de départ une heure au moins avant le départ de la course pour la signature de la feuille de contrôle. Un appel sera fait à chaque contrôle de départ. Les départs seront donnés arrêtés par le directeur de course.

ARTICLE 16 : L'utilisation d'oreillettes est formellement **interdite** (règlement FFC)

ARTICLE 17 : Classement Général Individuel : **Maillot Jaune**

Le classement général individuel sera déterminé par l'addition des temps de toutes les étapes. En cas d'égalité de temps au classement général, les concurrents seront départagés par l'addition des points obtenus à chaque étape suivant les règlements de la FFC. Au cas où ces opérations laisseraient encore à égalité, la place obtenue dans le CLM servirait à les départager.

ARTICLE 18 : Classement du Meilleur Grimpeur : **Maillot Rouge.**

Le vainqueur du classement des GPM est le coureur qui reçoit le plus grand nombre de points attribués de façon suivante : 5, 3 et 1 points pour les 3 premiers coureurs. En cas d'égalité de points entre coureurs au classement général, ceux-ci sont départagés par leur nombre de 1ère places, puis par leur nombre de places de second et ainsi de suite jusqu'à la 4ème place. A l'issue de la 1ère étape le maillot vert sera remis au second de l'étape.

ARTICLE 19 : - Classement des sprints intermédiaires : **Maillot Vert.**

Le vainqueur du classement des sprints intermédiaires est le coureur qui reçoit le plus grand nombre de points attribués de la façon suivante : 5, 3, et 1 point aux 3 premiers coureurs classés à chaque sprint. En cas d'égalité de points entre coureurs au classement général, ceux-ci sont départagés par leur nombre de 1ère places, puis par leur nombre de places de second et ainsi de suite jusqu'à la 4ème place. A l'issue de la 1ère étape le maillot vert sera remis au second de l'étape.

ARTICLE 20 : - Classement du Meilleur Jeune : Maillot Blanc

Coureur de catégorie JUNIOR Le classement du Meilleur Jeune (né après le 1 janvier 2003) sera déterminé par l'addition des temps de toutes les étapes. En cas d'égalité de temps au classement général, les concurrents seront départagés par l'addition des points obtenus à chaque étape suivant les règlements de la FFC. Au cas où ces opérations laisseraient encore à égalité, la place obtenue dans la dernière étape servirait à les départager

ARTICLE 21 : Meilleur Combatif : Dossard Rouge

Lors de chaque étape un jury désignera le cycliste le plus combatif de l'étape. Il se verra attribué un dossard rouge qu'il devra porter l'étape suivant. Aucun combatif sera désigné lors du CLM, le plus combatif de l'étape 1 portera donc le dossard rouge lors de la 3^e étape.

ARTICLE 22 : Dotation de l'épreuve :

- Vainqueur d'étape : 1 bouquet + 1 trophée.
- Maillots distinctifs à chaque étape : 1 bouquet + 1 trophée
- Plus combatif des étapes 1 – 3 et 4 : 1 bouquet + 1 trophée

- Vainqueur du tour : 1 trophée.
- Classement par équipes : 1 grand trophée + 6 petits.
- Vainqueur Sprinter : 1 trophée.
- Vainqueur GPM : 1 trophée.
- Meilleur jeune : 1 trophée.

Prix :

- 1ere étape en ligne : 250 sur 10
- 2e étape CLM ind. : 150€ sur 10.
- 3e étape en ligne : 250€ sur 10.
- 4e étape en ligne : 250€ sur 10
- CLASSEMENT GENERAL FINAL INDIVIDUEL : 400€ sur 15
- Prix moins de 20 ans : 80€ sur 5
- Prix montagne : 100€ sur 4
- Prix sprinter : 100€ sur 4
- 1 ère équipe : Prix en nature

ARTICLE 23 Le délai d'élimination :

Le délai d'élimination est fixé à 25 % du temps du vainqueur de l'étape. Ce délai peut être modifié par le jury des commissaires en accord avec les organisateurs.

ARTICLE 24 : Respect du code de la route La route n'étant pas privatisée, nous vous rappelons que le code de la route doit être respecté. Toutefois la "priorité de passage " sera donné par des signaleurs mobiles aux intersections. Roulez à droite. La prise a contre sens d'un giratoire pourra être sanctionné.

ARTICLE 25 :

1 - CANDIDATURE

30 équipes seront retenues (réception chèque caution de 150€)

ATTENTION : Seulement après réception du chèque caution par l'organisateur, les engagements seront possibles sur internet.

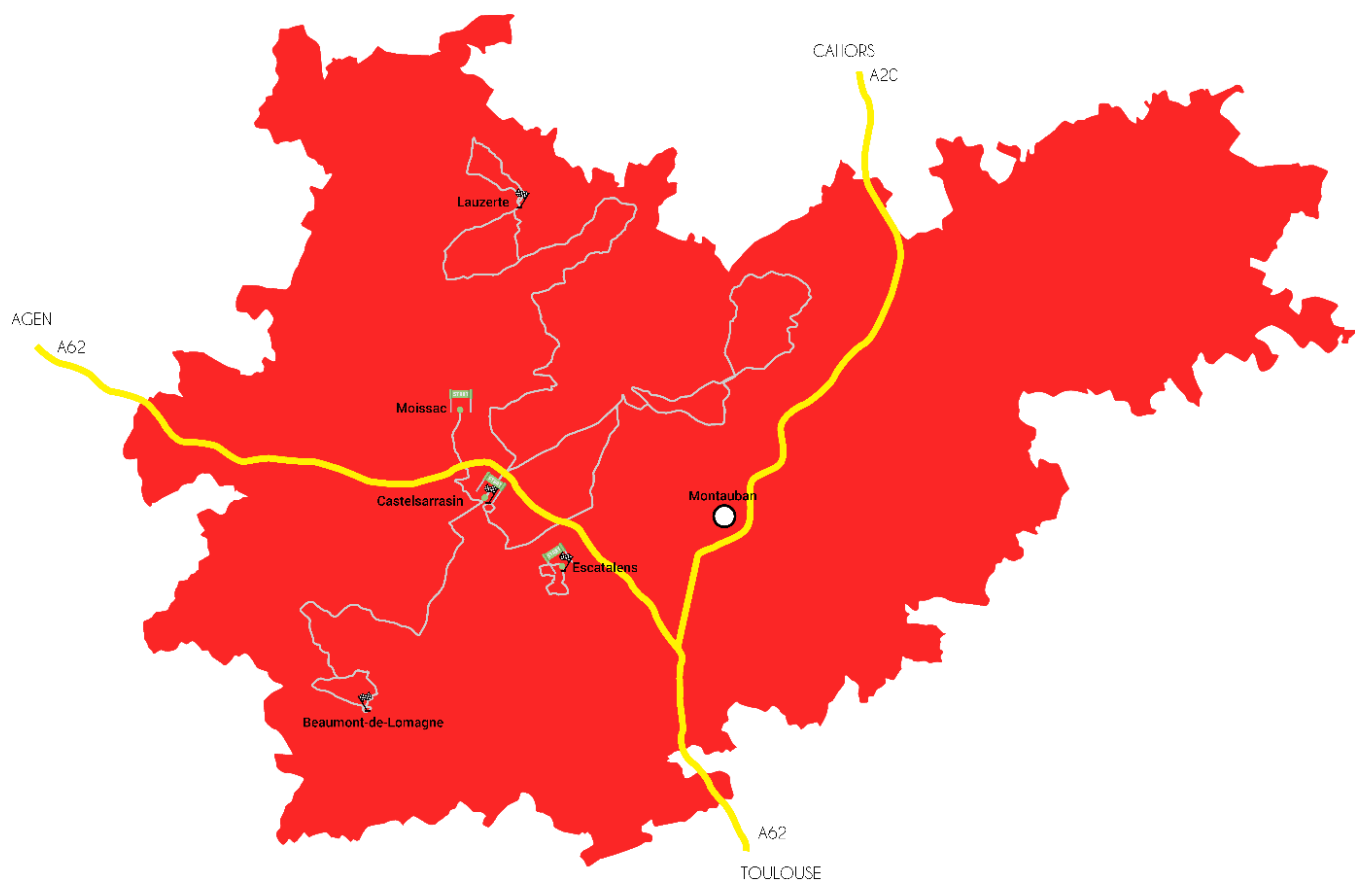
2- Hébergements + Restauration

Formule : 800€ (100€ /personne)

Comprend pour 8 personnes : (2 nuits + 6 repas)

- ½ pension samedi soir
- Pension complète Dimanche
- Petit-déjeuner et repas du Lundi midi

Option possible +1 personnes (compter 100 euros de plus)



MAIL D'INTENTION A RETOURNER PAR MAIL

labouclédubasquercy@gmail.com

(Limité à 25 équipes)

EQUIPE :

VEHICULE :.....IMMATRICULATION :.....

DIRECTEUR SPORTIF :Port :.....

RESPONSABLE :

N° DE TELEPHONE :

EMAIL :

Une fois l'équipe retenue à retourner par courrier :

- Le chèque caution de 150€ - Le chèque de participation du montant 800€ pour 8 personnes ou 900€ pour 9 personnes.

ATTENTION : Le chèque caution sera encaissé en cas de désistement de l'équipe. Chèque libellé à l'ordre Du CAC CYCLISME

Engagement via internet (cicleweb)

CAC CYCLISME

MALBREIL Romain

350 Côte de Mirabel

82130 Lamothe-Capdeville

Port : 07 70 15 18 91

Adresse e-mail : labouclédubasquercy@gmail.com

Site : caccyclisme.fr